

Observation au compte rendu de la réunion du 20 mars 2026 : néant

## DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES DES ADJOINTS

Mr le maire présente au conseil les délégations de fonctions aux adjoints :

- **Mme Pauline HALLET – 1ère Adjointe**
  - Finances
  - Personnel Communal
  - Site Internet
  - Communication
  
- **Mr François-René NAUDIN – 2ème Adjoint**
  - Voirie – Espaces Verts
  - Environnement
  - Sécurité
  - Cimetière
  
- **Mme Rose-Marie PECOT – 3ème Adjointe**
  - Enfance – Jeunesse
  - Culture
  - Affaires Scolaires
  - Sport
  
- **Mr Yoann TROUILLAUD- 4ème Adjoint**
  - Bâtiments – Travaux
  - Urbanisme
  - Commerce – Artisanat
  - P.L.U.

Monsieur le maire propose de donner **délégation de signature aux adjoints en son absence** et les autorise à signer les documents et pièces relatives à leur délégation respective.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les différentes délégations de fonctions et de signature attribués aux adjoints.

## NOMINATION CONSEILLERS DELEGUES

Mr le maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible de nommer des conseillers délégués, tout en respectant l'enveloppe budgétaire autorisée par la loi, en leur confiant une délégation permettant au maire de se décharger d'une partie de ses missions. Cette délégation ne comprend pas le pouvoir de signature et s'exercera sous la responsabilité et la surveillance du maire (article L 2122-18 du CGCT).

**Article L 2122-18 du CGCT** : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Ces nominations sont faites intuitu personae.

Après discussion il a été décidé de nommer quatre conseillers délégués, qui sont les suivants :

CONSEILLERS DELEGUES	DELEGATION
Loic BOURDEL	Réseaux et Systèmes
Michèle MOREAU	Associations
Florian LECOQ	Fêtes et cérémonies
Maryse TROUILLAUD	Ainés Vouvantais

## INDEMNITES « MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS DELEGUES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20-1, L. 2123-23 – L. 2123-24 ;  
Vu la circulaire du 9 février 2007 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ;  
Vu la loi n°2025-1249 du 12 décembre 2026 portant création d'un statut de l'élu local, publiés au Journal Officiel du 23 décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi et notamment suivant l'importance de la Commune, les indemnités de fonction versées au Maire et Adjoint ;

**CONSIDERANT** la nomination de quatre conseillers délégués qu'il convient de tenir compte lors de la répartition des indemnités tout en respectant l'enveloppe budgétaire maximale autorisée par la loi ;

**CONSIDERANT** que le Maire renonce à percevoir en totalité l'indemnité que la loi autorise

**CONSIDERANT** que les Adjoint renoncent à percevoir en totalité l'indemnité que la loi autorise

Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

**CONSIDERANT** la possibilité de prendre une délibération unique pour la durée du mandat ;

Le conseil Municipal décide de répartir, le montant des indemnités dans la limite du taux maximal de l'indice terminal de la fonction publique fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales, de la façon suivantes :

**Maire** : 80 % des 44.30% (taux maximal), soit 35,44 %

**Adjoint** : 83 % des 11.77% (taux maximal) soit 9,77 %

**Conseillers Délégués** : 14,36% des 11.77 % (taux maximal) soit 1,69 %

La présente délibération est adoptée par 14 voix Pour, 0 Voix Contre.

## COMMISSIONS ET DELEGATIONS COMMUNALES

### Définition :

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, et soumises au conseil municipal.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal, mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2026

### Rôle :

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumise au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simple avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétant pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Les membres de la commission sont tenus au devoir de réserve sur les affaires évoquées en séance. Aucun quorum n'est exigé pour la tenue d'une commission.

COMMISSIONS MUNICIPALES	PRESIDEEES PAR	MEMBRES
<b>FINANCES</b>	Mme Pauline HALLET 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Mr François-René NAUDIN Mme Rose-Marie PECOT Mr Yoann TROUILLAUD Mr Kévin CHATAIGNER
<b>INFORMATION – SITE INTERNET- COMMUNICATION</b>		Mme Michèle MOREAU Mme Sylvie JUVIN Mme Audrey CADOT
<b>VOIRIE- ENVIRONNEMENT- AGRICULTURE</b>	Mr François-René NAUDIN 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mr Florian LECOQ Mme Rose-Marie PECOT Mme Pauline HALLET Mr Loïc BOURDEL Mr Jordan MOREAU Mme Sylvie JUVIN Mme Audrey CADOT Mr Estéban ALMEIDA
<b>CADRE DE VIE</b> : embellissement du bourg, espaces verts		Mme Rose-Marie PECOT Mme Michèle MOREAU Mr Florian LECOQ Mr Loïc BOURDEL Mme Maryse TROUILLAUD
<b>ACTION SCOLAIRE – CULTURE Et RESTAURATION SCOLAIRE</b>		Mme Michèle MOREAU Mme Leslie RIVIERE Mme Sylvie JUVIN Mr Florian LECOQ
<b>ASSOCIATIONS - SPORT</b>	Mme Rose-Marie PECOT 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Michèle MOREAU Mr Kévin CHATAIGNER Mme Audrey CADOT
<b>BATIMENTS – URBANISME- TRAVAUX</b>	Mr Yoann TROUILLAUD 4 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Pauline HALLET Mr Estéban ALMEIDA Mme Sylvie JUVIN
<b>COMMERCES et ARTISANAT</b>		

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
<b>Délibérations validées ultérieurement après nomination personnes « extérieures » au conseil municipal</b>	
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	Président : Mr Jean-Michel CHEVALIER - Maire Mme Rose-Marie PECOT - Mme Michèle MOREAU Mme Maryse TROUILLAUD- Mr Florian LECOQ <b>+ 4 représentants d'associations</b>

**COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2026**

<p align="center"><b>APPEL D'OFFRES</b> (à caractère permanent)</p>	<p><b>Président de droit :</b> Mr Jean-Michel CHEVALIER -Maire  <b>Membres titulaires :</b> Mme Pauline HALLET – Mr François René NAUDIN et Mr Yoann TROUILLAUD  <b>Membres suppléants :</b> Mme Rose-Marie PECOT- Mr Kévin CHATAIGNER et Mr Jordan MOREAU  A titre consultatif : le receveur – maîtrise d'œuvre – Direction Générale de la Concurrence, commission et répression des fraudes</p>
---	---

DELEGATIONS INTERCOMMUNALES	MEMBRES
Office Intercommunal des Sports - OIS	Mme Rose-Marie PECOT Mme Audrey CADOT
Syndicat Chère Don Isac	Mr François-René NAUDIN
Atlantic'Eau	Mr François-René NAUDIN ( titulaire) Mme Pauline HALLET (suppléante)
Territoire d'Energie Loire atlantique- TE 44	Mr Yoann TROUILLAUD ( titulaire) Mme Rose-Marie PECOT ( suppléante) Mr Jean-Michel CHEVALIER (réfèrent aléas climatiques )

REVISION DES LISTES ELECTORALES	DELEGUES
Politique	Mme Michèle MOREAU + 2 délégués
Chambre d'agriculture	Mr Florian LECOQ
Chambre de Commerce	Mr Yoann TROUILLAUD
Chambre des Métiers	Mr Yoann TROUILLAUD
Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux	Mme Pauline HALLET

ORGANISMES DIVERS	DELEGUES
Centre de Gestion de la Fonction Publique	Mr Jean-Michel CHEVALIER -Le Maire
Correspondant défense	Mr Jean-Michel CHEVALIER -Le Maire
ACPM	Mme Michèle MOREAU Mme Maryse TROUILLAUD
Conseil d'école	Mme Rose-Marie PECOT Mme Sylvie JUVIN Mme Leslie RIVIERE
Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil	Jean-Michel CHEVALIER- Le Maire
Maison de la Culture	Mr Laurent BELLIOU (à confirmer)
Protection des Cultures	Mr Yoann TROUILLAUD Mr Jean-Michel CHEVALIER
Association de Développement Touristique du Pays de Châteaubriant	Mr Laurent BELLIOU (à confirmer)
Chambre d'Agriculture	Mr Florian LECOQ
AMADPA de Moisdon La Rivière	Mme Maryse TROUILLAUD
Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS	Mr François-René NAUDIN

## STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Inscription des élus aux commissions intercommunales, pouvant évoluer avec le nouveau conseil communautaire (création ou regroupement de certaines commissions )

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL	
COMMISSIONS PERMANENTES	MEMBRES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCCD	Mr Jean-Michel CHEVALIER – Maire Mme Pauline HALLET 1 <sup>ère</sup> adjointe - suppléante
ENVIRONNEMENT	Mr François-René NAUDIN Mr Jean-Michel CHEVALIER
AGRICULTURE – FOIRAIL	Mr Florian LECOQ
PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	Mme Pauline HALLET Mme Rose-Marie PECOT Mr Jordan MOREAU
MARCHE PUBLICS ET TRAVAUX	Mr Yoann TROUILLAUD Mr Jean-Michel CHEVALIER
FINANCES-ECOCONOMIE-EMPLOI-FORMATION- CHAMBRES CONSULAIRES	Mr Jean-Michel CHEVALIER Mr Kévin CHATAIGNER Mr Yoann TROUILLAUD
PERSONNEL-ADMINISTRATION GENERALE – MUTUALISATION	Mr Jean-Michel CHEVALIER
SOLIDARITE	Mme Leslie RIVIERE Mme Rose-Marie PECOT
SANTE	Mr Jean-Michel CHEVALIER Mme Rose-Marie PECOT Mme Audrey CADOT
SPORTS ET LOISIRS	Mme Audrey CADOT Mr Kévin CHATAIGNER
MOBILITE	Mme Pauline HALLET
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	Mme Leslie RIVIERE Mme Rose-Marie PECOT
EQUILIBRE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	
TOURISME -COMMUNICATION	Mme Audrey CADOT Mr Kévin CHATAIGNER
DES IMPOTS DIRECTS	
CULTURE	Mme Rose-Marie PECOT Mme Sylvie JUVIN Mme Audrey CADOT Mme Leslie RIVIERE
Instance COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	

## LOTISSEMENT LES JARDINS

Le conseil prend connaissance d'une demande d'acquisition de terrain constructible (lot n°6) formulée par Monsieur Romain BLONDEAU et Madame Céline ROUSSEL domiciliés 95, Allée de la Fontaine à Mésanger (44).

Le Conseil accepte de vendre aux conditions suivantes (Réf DCM du 7 août 2007, du 8 janvier 2008 et du 17 mai 2011) :

- ✓ Cadastré : ZW 127
- ✓ Contenance : 978 m<sup>2</sup>
- ✓ Prix de 40 € TTC le m<sup>2</sup> : soit 39120.00 € TTC

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives correspondantes dont l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Maître Tara PASCALINE, notaire à Moisdon La Rivière.

## DEMANDE SUBVENTION

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de subvention formulée par l'association Opportunité pour la Fête de la Musique, organisée depuis 2023. Une demande de subvention plus importante est demandée à la commune afin de les aider dans le défraiement des groupes.

Après discussion, il a été décidé à la majorité des membres présents (14 voix Contre, 0 Voix Pour) de ne pas accorder de subvention supplémentaire et ne pas donner suite à la demande de l'association Opportunité pour les raisons suivantes :

- la collectivité n'a pas vocation à financer les manifestations conduites par les associations communales,
  - elles doivent être en mesure de mener à bien leur projet en autonomie totale de par leur gestion et leur fonctionnement interne.
- Cependant, une aide « matériel » de la commune leur est apportée soit par le prêt de ganivelles... ou/et des salles.

## TRAVAUX BATIMENTS

Acception des devis par le conseil municipal :

- **Salle des sports :**
  - remplacement des blocs ambiance pour un montant de 1 120 € HT, par l'entreprise ROINSARD (St Julien de Vouvantes) ;
  - crémone deux points à changer à une des portes extérieures pour la somme de 230.00 € HT par D.C.P. (Moisdon-La-Rivière) ;
  - *Local rangement :*
    - changer les dalles du plafond pour un montant de 1243.00 € H.T. par D.C.P. (Moisdon-La-Rivière) ;
    - réfection revêtement sol par EI FREDDY LETANG (St Julien de Vouvantes) pour un montant de 2603.49€ HT.
- **Cabinet Médical :** réfection de l'entourage de cheminée en zinc naturel solin au mortier et raccord en ardoises par l'entreprise CHERRUAULT TESSIER NAUDIN pour un montant de 1 044.00 € HT.

## TRAVAUX VOIRIE

- **Chemin « la Chenelière » :** les travaux de rechargement de voirie réalisés par l'entreprise HERVE (Juigné-Les-Moutiers) doivent commencer mardi 7 avril pendant 4 jours. La circulation sera déviée et interdite sauf aux riverains. Montant total pour ce chantier : 20 528.75 € HT.
- **Travaux Réseaux A.E.P. sur la RD 20 (rue de la forêt – au stade de l'Evin) :** ces travaux doivent débuter la semaine prochaine (07/04/2026) jusqu'au 30 avril 2026 avec la mise en place d'une déviation.
- **Mur des Fontaines :** Mr NAUDIN rappelle que le mur de soutènement situé aux Fontaines s'est écroulé le 18 juin 2024, suite à des précipitations intenses de pluies sur la commune de St Julien de Vouvantes. Les démarches ont été faites auprès de l'assurance de la commune, GROUPAMA. Ce dernier ne peut pas intervenir puisque ces dommages sont exclus de la garantie. Sa remise en état doit en principe démarrer au mois d'avril par l'entreprise

## COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2026

PECOT (St Julien de Vouvantes) et ETAB Maçonnerie BEDUNEAU (Chapelle Glain). Chantier complexe et délicat chiffré à environ 40 000 €.

- **Commission Voirie** : mercredi 8 avril à 14 heures .

### INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Repas des aînés** : dimanche 12 avril 2026
- ✓ **RAP « Transport solidaire »** : rencontre de Mr le maire avec Mr DE VERNON, président du RAP et deux membres de l'association le 2 avril à 16 h pour présenter la situation du « transport solidaire ». Elle s'inquiète de l'éventuel arrêt du financement départemental de l'assurance, représentant un coût d'environ 950 € par an qu'elle ne peut assumer seule. C'est pourquoi elle sollicite le soutien de la Communauté de Communes Châteaubriant- Derval , ou des communes si elle n'obtient pas satisfaction.
- ✓ **Réunion avec les financeurs et les élus du RAP** : le vendredi 10 avril à 9 h 30 à la Salle culturelle- Allée des Jardins- St Julien de Vouvantes
- ✓ **Lâcher de truites** : samedi 11 avril à partir de 8 h 30 mn à l'étang Au-delà l'eau organisé par l'UPN 44 depuis 3 ans.
- ✓ **Ecole publique** : invitation au Marché du Printemps le vendredi 10 avril à partir de 16 30 mn à l'école des Rochettes

**Prochaine réunion de conseil municipal :**

Lundi 4 mai 2026 à 20 h 30

« Lu et approuvé »  
Le Secrétaire